



N° de résolution
ou annotation

2019-07-153

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 8 juillet 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 8 juillet 2019 à 19 h 30 à la salle Maurice-Ravary du Centre sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil, Pierre Régimbald, François Perreault, Normand Vincent et Roger Bourbonnais formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Les conseillers François Lalonde et Pascal Pilon sont absents.

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Me Julie Paradis, adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier, responsable du greffe et des communications.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 8 juillet 2019.

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. GREFFE

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019
- 3.2 Dépôt de la correspondance

4. RESSOURCES HUMAINES

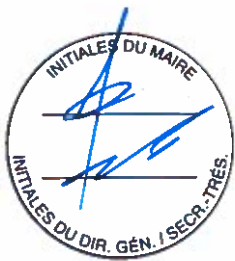
- 4.1 Ratification du mouvement de personnel – Juin 2019
- 4.2 Modification – Réorganisation temporaire du personnel – Service des loisirs, sports, culture et vie communautaire
- 4.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement – Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail – DR Conseils
- 4.4 Autorisation – Signature d'une entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention

5. FINANCES

- 5.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Juin 2019
- 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier – Juin 2019
- 5.3 Programme d'aide à la voirie locale (PPA)
- 5.4 Demande de subvention – Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale

6. SERVICES URBAINS

- 6.1 Octroi de mandat et autorisation de paiement – Efel experts-conseils – Préparation des plans et devis et surveillance des travaux – Réfection d'une portion du chemin Élie-Auclair
- 6.2 Don d'arbre pour les nouvelles résidences
- 6.3 Approbation de l'ordre de changement numéro 2 – Construction JP Roy inc. – Réfection des infrastructures de la rue Legault



N° de résolution
ou annulation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

6.4 Octroi de mandat et autorisation de paiement – Lavigne excavation Inc. – Raccordement réseau d'aqueduc

7. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.1 Aide financière – Club Les Bons Copains de Saint-Clet

7.2 Aide financière – Les Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton – Festival du gazon

8. RÈGLEMENTS

8.1 Avis de motion et présentation – Règlement d'emprunt 173-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 289 200 \$ pour le pavage de la rue des Prés

8.2 Adoption – Règlement 171-2019 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire

8.3 Adoption – Règlement 97-2008-02 établissant les conditions de raccordement au service de l'aqueduc

8.4 Adoption – Règlement 172-2019 sur la tarification des modifications aux règlements concernant le plan d'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction

9. AFFAIRES DIVERSES

9.1 Demande gouvernement du Québec – Projet de décret d'une zone d'intervention spéciale (ZIS)

9.2 Demande d'appui - Municipalité des Coteaux – Augmentation de la fréquence des arrêts des trains à la gare des Coteaux

10. PAROLE AUX CONSEILLERS

11. PAROLE AU MAIRE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-154

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2019

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019 est déposé lors de la présente séance.

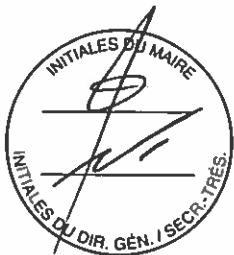
Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

| Date | EXPÉDITEUR | OBJET | SIGNATAIRE |
|--------------|---|---|---|
| 21 juin 2019 | Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation | Modalités – TECQ – Subvention de 1 204 448 \$ | Andrée Laforest, Ministre |
| 21 juin 2019 | La Mutuelle des municipalités du Québec | Importance des schémas de couverture de risques en sécurité incendie | Élizabeth Diotte, Chef des opérations d'assurance |
| 18 juin 2019 | Municipalité de Coteau-du-Lac | Appui – Municipalité de Les Coteaux – Augmentation des arrêts de trains | Chantal Paquette, assistante-greffière |



2019-07-155

N° de résolution
ou annotation

2019-07-156

2019-07-157



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

RATIFICATION DU MOUVEMENT DE PERSONNEL – JUIN 2019

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de ratifier le mouvement du personnel pour le mois de juin 2019;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

DE RATIFIER le mouvement de personnel énuméré dans le rapport du mois de juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

MODIFICATION – RÉORGANISATION TEMPORAIRE DU PERSONNEL – SERVICE DES LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution # 2019-06-131;

CONSIDÉRANT que certaines informations n'étaient pas indiquées dans cette résolution et qu'il y a lieu d'effectuer des ajouts;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER aux ajouts suivants :

D'ATTRIBUER pour la période estivale, le poste de coordonnatrice du camp de jour et de façon sporadique, le poste d'adjointe au service des Loisirs, sports, culture et vie communautaire à l'employée # 70-0006.

DE FIXER le salaire de l'employée # 70-0006 à la classe 4 échelon 4, de la convention collective applicable aux employés de la Municipalité.

D'ATTRIBUER pour la période estivale, le poste d'accompagnatrice lors des sorties au Sablon à l'employée # 70-0027 ainsi que de façon sporadique, le poste de responsable bibliothèque et vie communautaire.

DE FIXER le salaire de l'employée # 70-0027 à la classe 3 échelon 1, de la convention collective applicable aux employés de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL – DR CONSEILS

CONSIDÉRANT QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la « Mutuelle », nous est proposée par l'entremise de l'entreprise DR Conseils, en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles*;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité de Saint-Polycarpe d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le mandat à l'entreprise DR Conseils pour l'adhésion à une mutuelle de prévention selon les termes et conditions énoncés dans son contrat de gestion de mutuelle.



N° de résolution
ou annotation

2019-07-158



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à la Mutuelle.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise DR Conseils société les montants nécessaires en fonction de la masse salariale, à même le poste budgétaire numéro 02-160-00-412.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTORISATION – SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA CNESST POUR LA CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

CONSIDÉRANT QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la « Mutuelle », nous est proposée par l'entremise de l'entreprise DR Conseils, en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles;

CONSIDÉRANT QU'afin que le tout soit effectif, la Municipalité doit autoriser l'entreprise DR Conseils, à signer les documents nécessaires auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (ci-après CNESST);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance et a fait une lecture complète de l'entente avec la CNESST et s'en déclare satisfait;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'entente projetée telle que rédigée avec la CNESST relativement au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2020.

D'AUTORISER l'entreprise DR Conseils à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution du conseil municipal de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-159

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – JUIN 2019

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer no. 2019-07 et la liste des transferts budgétaires du mois de juin 2019 déposée lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer no. 2019-07 et la liste des transferts budgétaires du mois de juin 2019;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste no. 2019-07 totalisant un montant de 376 977,05 \$, soit :

| | |
|--|----------------------|
| Chèques émis par la municipalité | 216 324,87 \$ |
| Chèque émis par le Centre Sportif Soulanges | 6 864,05 \$ |
| Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins | 82 779,74 \$ |
| Salaires nets | 71 008,39 \$ |
| TOTAL | 376 977,05 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

2019-07-160

APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER – JUIN 2019

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 236 \$ pour le mois de juin 2019 déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de juin 2019 du directeur général et secrétaire-trésorier;

D'AUTORISER le paiement de 236 \$ au directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire 02-130-00-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-161

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA)

CONSIDÉRANT QUE les travaux de voirie prévus en 2019, soient des travaux de marquage de chaussée et d'amélioration de la qualité de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont devenus nécessaires et visent à améliorer la sécurité ou la fonctionnalité de nos voies publiques de circulation;

CONSIDÉRANT QUE les coûts totaux de ces travaux sont estimés à près de 100 000 \$;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

DE DEMANDER un budget de petite voirie locale dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA) à la députée de Soulanges, Madame Marilyn Picard, pour effectuer les différents travaux sur nos chaussées.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter et signer tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-162

DEMANDE DE SUBVENTION – AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe partage actuellement des ressources et des services avec plusieurs municipalités dont notamment celles de Pointe-des-Cascades, de Saint-Clet et de Rivière-Beaudette;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'évaluer d'autres possibilités de regroupements de services pour le futur;

CONSIDÉRANT le programme d'aide financière du MAMH pour favoriser et soutenir la coopération intermunicipale;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

DE PRÉSENTER une demande de subvention au MAMH pour la demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la demande de subvention ainsi que tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-163

OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – EFEL EXPERTS-CONSEILS – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX – RÉFECTION D'UNE PORTION DU CHEMIN ÉLIE-AUCLAIR

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder aux travaux de réfection de pavage et de reprofilage des fossés sur le tronçon situé du 287, chemin Élie-Auclair jusqu'à la limite de la municipalité;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Efel Experts-conseils pour les plans et devis pour un montant de 23 339,93 \$ incluant les taxes;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise Efel Experts-conseils pour les plans et devis relativement à la réfection du chemin Élie-Auclair.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Efel Experts-conseils un montant maximal de 23 339,93 \$ incluant les taxes incluses à même le poste budgétaire 23 042 00 721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-164

DON D'ARBRE POUR LES NOUVELLES RÉSIDENCES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe avait décidé en 2018 d'offrir gratuitement un arbre pour toute nouvelle résidence construite sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de poursuivre cette initiative destinée à embellir notre municipalité;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'OFFRIR gratuitement un arbre à toute nouvelle résidence construite en 2019 sur le territoire de la Municipalité, selon les modalités qui seront établies par les Services urbains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-165

APPROBATION DE L'ORDRE DE CHANGEMENT NUMÉRO 2 – CONSTRUCTION JP ROY INC. – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE LEGAULT

CONSIDÉRANT que des travaux ont été effectués sur la rue Legault à même le règlement d'emprunt 160-2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux supplémentaires pour le comblement des caniveaux;



N° de résolution
ou annotation

2019-07-166



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 2 de l'entreprise Construction JP Roy inc. pour un montant total de 17 585,45 \$, incluant les taxes applicables;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer l'ordre de changement numéro 2 ainsi qu'à payer l'entreprise Construction JP Roy inc. un montant de 17 585,45 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt 160-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

OCTROI DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – LAVIGNE EXCAVATION INC. – RACCORDEMENT RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale concernant le service d'alimentation en eau potable fournit par la Municipalité de Saint-Polycarpe sur le territoire de la paroisse de Saint-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT le Règlement 97-2008 établissant les conditions de raccordement au service de l'aqueduc;

CONSIDÉRANT la demande de raccordement au service de l'aqueduc faites par des propriétaires d'une résidence située à Sainte-Justine-de-Newton.

CONSIDÉRANT que la demande de raccordement a été effectuée avant la modification du Règlement 97-2008;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Lavigne excavation Inc. au montant de 13 222,13 \$ taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

DE MANDATER l'entreprise Lavigne excavation Inc. pour le raccordement au service de l'aqueduc à la propriété située au 2929 rue Principale à Sainte-Justine-de-Newton.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à payer à l'entreprise Lavigne excavation Inc. un montant maximal de 13 222,13 \$ incluant les taxes, à même le poste budgétaire 02-413-00-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-167

AIDE FINANCIÈRE – CLUB LES BONS COPAINS DE SAINT-CLET

CONSIDÉRANT que le Club Les Bons Copains de Saint-Clet a tenu son activité provinciale de jeu de poches au Centre sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT que le Club Les Bons Copains de Saint-Clet a loué l'espace du Centre sportif au coût régulier de 800,00 \$ comme prévu dans la grille de tarification du Centre sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT que le Club Les Bons Copains de Saint-Clet est un organisme sans but lucratif;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 354,88 \$ au Club Les Bons Copains de Saint-Clet pour la consommation de divers produits lors de l'activité provinciale qui s'est déroulée au Centre Sportif Soulanges.



N° de résolution
ou annotation

2019-07-168



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AIDE FINANCIÈRE – LES LOISIRS DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON – FESTIVAL DU GAZON

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton organise leur 8e édition du Festival de gazon;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton est un organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Les Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton aimerait obtenir une aide financière afin de lui permettre de réaliser leurs activités;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière de 100 \$ à l'organisme Les Loisirs de Sainte-Justine-de-Newton pour leur 8e édition du Festival de gazon;

DE PRÉLEVER la somme accordée à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-169

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – RÈGLEMENT 173-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 289 200 \$ POUR LE PAVAGE DE LA RUE DES PRÉS

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement 173-2019 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 289 200 \$ pour le pavage de la rue des Prés est présenté et un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Régimbald à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

2019-07-170

ADOPTION – RÈGLEMENT 171-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE, LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, L.R.Q c.C-27.1 1 prescrit l'adoption d'un règlement relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit assurer le respect des règles relatives à la passation des contrats prévues à la loi et vise à établir des mesures destinées notamment à :

- 1) Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- 2) Des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r. 2) adopté en vertu de cette loi;
- 3) Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- 4) Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;



N° de résolution
ou annulation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

5) Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;

6) Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement peut aussi prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le Conseil de la Municipalité doit adopter un règlement de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 et le cinquième alinéa de l'article 961.1 du Code municipal du Québec prévoient une obligation de reddition de comptes au Conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier exerce notamment les fonctions prévues à l'article 212 et suivants du Code des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut, par règlement, ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité, ceux prévus à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le Règlement 162-2018 sur la gestion contractuelle adopté le 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité a adopté, le Règlement numéro 154-2017 et le règlement 154-2017-01 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses et de passer des contrats, le 9 janvier 2017 et le 12 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité a adopté, le Règlement numéro 157-2017 relativement à l'élargissement des pouvoirs et obligations du directeur général et secrétaire-trésorier, le 8 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire d'abroger ces règlements ainsi ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déléguer à certains officiers municipaux de la Municipalité de Saint-Polycarpe, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du conseil municipal du 10 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées (L.R.Q., c. C-27.);

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné avec présentation du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 10 juin 2019;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 171-2019 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-171

ADOPTION – RÈGLEMENT 97-2008-02 ÉTABLISSANT LES CONDITIONS DE RACCORDEMENT AU SERVICE DE L'AQUEDUC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe est propriétaire du réseau d'aqueduc desservant la Municipalité de Saint-Polycarpe et la Municipalité de la Paroisse de Sainte Justine de-Newton;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer à nouveau les conditions de raccordement au service de l'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné avec présentation du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 10 juin 2019;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 97-2008-02 modifiant le règlement numéro 97-2008 et 97-2008-01 établissant les conditions de raccordement au service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2019-07-172

ADOPTION – RÈGLEMENT 172-2019 SUR LA TARIFICATION DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME, LE ZONAGE, LE LOTISSEMENT ET LA CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT QUE les coûts engendrés par la modification des règlements concernant le plan d'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est conscient du fait que le régime fiscal municipal doit être basé sur le bénéfice reçu par le contribuable;

CONSIDÉRANT QUE les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. chapitre F-2.1) déterminant l'étendue du pouvoir des municipalités en matière de tarification et fixant les modalités de leur mise en application;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 445 du Code municipal ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné avec présentation du projet de règlement lors de la séance ordinaire du 10 juin 2019;



N° de résolution
ou annotation

2019-07-173

Imprimerie CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Roger Bourbonnais,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 172-2019 sur la tarification des modifications aux règlements concernant le plan d'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – PROJET DE DÉCRET D'UNE ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE (ZIS)

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé, le 17 juin dernier, le projet de décret 564-2019 relativement à la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser la gestion des zones inondables;

CONSIDÉRANT QUE ce décret a une grande incidence sur la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE le périmètre délimité de la zone d'intervention spéciale, le 10 juin 2019, à même ce décret, ne représente pas la réalité de la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe n'est pas située en zone inondable;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune zone inondable 0-20 ans sur le territoire de la Municipalité de Saint-Polycarpe selon les cartographies officielles et reconnues;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe n'a pas été touchée par les inondations printanières de 2017 et de 2019 ni par aucune autre inondation printanière depuis les cinquante dernières années;

CONSIDÉRANT QU'aucune réclamation n'a été soumise au Ministère de la Sécurité publique pour les inondations printanières de 2017 et de 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Polycarpe s'oppose fermement à ce décret, tel qu'il est présenté;

Il est proposé par le conseiller Normand Vincent,
ET RÉSOLU

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de retirer la Municipalité de Saint-Polycarpe du projet de décret 564-2019.

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de confirmer les démarches, s'il y a lieu, que la Municipalité de Saint-Polycarpe doit effectuer pour que ce décret lui soit inopposable.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) afin qu'il considère rapidement la demande.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la députée provinciale de Soulanges, Marilyne Picard.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à signer tout document donnant plein effet à la présente.



2019-07-174

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**DEMANDE D'APPUI – MUNICIPALITÉ DES COTEAUX –
AUGMENTATION DE LA FRÉQUENCE DES ARRÊTS DES TRAINS À LA
GARE DES COTEAUX**

CONSIDÉRANT QUE Via Rail Canada dessert la population dans le corridor Québec-Montréal-Ottawa à raison de huit (8) trains par jour (aller/retour);

CONSIDÉRANT QUE Via Rail Canada dessert la population dans le corridor Québec-Montréal-Toronto à raison de 14 trains par jour (aller/retour);

CONSIDÉRANT QU'un seul train par jour arrête à la gare des Coteaux dans la direction d'Ottawa et de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan d'entreprise 2017-2021 de Via Rail Canada, il est indiqué à la page 12:

« Un nombre accru de fréquences et de correspondances est nécessaire pour que le service ferroviaire passager soit viable sur le plan commercial, comme l'ont prouvé les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Europe et l'Asie. L'augmentation de la fréquence des trains dans le corridor est nécessaire si le service ferroviaire passager veut grandir et atteindre un point critique. »;

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan d'entreprise 2017-2021 de Via Rail Canada, il est indiqué à la page 13:

« Au cours des trois dernières années, Via Rail a prouvé que lorsqu'on offre aux Canadiens un produit de qualité, conçu pour eux, ils prendront le train. »;

CONSIDÉRANT QUE dans le Plan d'entreprise 2017-2021 de Via Rail Canada, il est indiqué à la page 14:

« À des endroits où Via Rail a été en mesure d'ajouter des départs, comme entre Toronto et Ottawa, elle a connu une croissance, de passagers et de revenus, dans les deux chiffres. »;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du train comme moyen de transport est écoresponsable et permet de réduire l'empreinte écologique liée au transport;

Il est proposé par le conseiller François Perreault,
ET RÉSOLU

D'APPUYER la Municipalité des Coteaux dans leur démarche auprès Via Rail Canada afin d'augmenter la fréquence des arrêts à la gare des Coteaux;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au ministre des Transports, l'honorable Marc Garneau, ainsi qu'à la députée de Salaberry-Suroît, Madame Anne Minh-Thu Quach.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX CONSEILLERS

- Le conseiller Roger Bourbonnais félicite pour les travaux au parc Eucher-Aubry
- Le conseiller Pierre Régimbald souligne le faible taux de participation au lancement de la Politique MADA
- Le conseiller Normand Vincent invite les citoyens à se procurer le livret de la MADA



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PAROLE AU MAIRE

- Problématique au niveau de la cartographie du décret pour la ZIS
- Finalisation des travaux au parc Eucher-Aubry
- Amélioration du secteur de la rue Sainte-Catherine avec le prolongement des trottoirs
- Reconfiguration de la rue Legault

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Précisions sur le nom de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton
- Correction sur la destination de l'aide financière pour le Festival du gazon
- Raccordement de l'aqueduc à Sainte-Justine-de-Newton
- Bac de recyclage, bris par l'entrepreneur
- Félicitation pour le livret MADA
- Bris d'aqueduc chez Flamand, dossier d'assurance
- Cartographie de la zone inondable

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 29 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Pierre Régimbald,
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 8 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Éric Lachapelle

Le maire

Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

N° de résolution
ou annotation

